

# LE PETIT ÉCHO DE MÉGRIT

## OCTOBRE - NOVEMBRE 2021

### N° 275



Cette année, le weekend du Téléthon se déroulera les 4 et 5 décembre.

Le Relais des 10 clochers fera halte pour un café à Mégrit le samedi 4 décembre à 10h15 à la salle polyvalente.

L'association propose une vente de charcuterie.

Déposez votre commande à la mairie pour le 10 novembre accompagnée du règlement à l'ordre du RELAIS DES 10 CLOCHERS.



### RELAIS DES DIX CLOCHERS

#### VENTE DE CHARCUTERIE AU PROFIT DU TELETHON 2021

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

COMMUNE : ..... TELEPHONE : .....

LIBELLE	POID	PRIX	Qty	TOTAL
Saucisson aux noisettes	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec au poivre	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec nature	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec au sanglier	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec fumé	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec au Rocquefort	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec aux Figues	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec aux côpes	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec au canard	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec à la Myrtille	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec au Taureau	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec à la moutarde	200 gr	3,60 €		
Saucisson sec enrobage herbes	200 gr	3,60 €		
Chorizo fort fer à cheval	200 gr	3,60 €		
Chorizo doux fer à cheval	200 gr	3,60 €		
<b>3 Saucissons achetés</b>	<b>600 gr</b>	<b>10,00 €</b>		
Rosette de Lyon	0,8 à 1 kg	14,80 €		
Noix d'épaule nature	0,7 à 1,1 kg	16,50 €		

TOTAL A PAYER

En complément, la commune et les associations, organisent une soirée en faveur du téléthon le vendredi 3 décembre à partir de 19h30 à la salle polyvalente de Mégrit

Nous comptons sur votre participation !



### Horaires

#### Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 8h30 à 12h.

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Tel : 02 96 84 83 10

Mail : mairie.megrit@orange.fr

Le secrétariat sera fermé le vendredi 12 novembre

#### Médiathèque :

Mardi : 17h à 19h / Mercredi : 15h à 17h

1<sup>er</sup> samedi du mois : 10h à 12h

Tel : 02 96 84 89 97

Mail : mediatheque.megrit@orange.fr

Exposition interactive Lirici  
« Philémoi et les sculpteurs de son »  
du 1er au 15 décembre

#### Déchetterie à Broons :

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h / 14h- 17h30

Vendredi : 14h à 17h30

Tel. 02 96 84 70 56

#### Recensement Citoyen

**QUI ?** Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?** Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté**. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

#### **COMMENT ?**

- **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

- **PAR INTERNET** : [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

**QUAND ?** Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

#### Etat Civil

##### Noces d'Or :

☆ Le 28 septembre 1971, **Francine SAINT PAUL** et **Daniel NOËL** s'étaient unis par le mariage. Le 25 septembre 2021, ils ont fêté leurs nocés d'or.

#### Urbanisme

☆ DANGUY DES DESERTS Gabriel (13 le Tertre Piffaut)

↳ extension

## Cimetière / Toussaint

Les travaux de nettoyage au cimetière devront être terminés **le jeudi 28 octobre**. Merci de votre compréhension.

La commune de Mégrit adhère au programme zéro phyto, y compris au cimetière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une fois par mois, les agents pratiquent le nettoyage mécaniquement avec une houe de désherbage.

Si l'entretien des concessions privées, comprenant le nettoyage de la sépulture, le fleurissement, le retrait de la végétation non désirée, fait partie des obligations des ayants droit, cela doit respecter certaines conditions.

L'entretien des pierres tombales doit impérativement se faire sans eau de javel, sans herbicide pour éviter les ruissellements. Ce sont par ailleurs des techniques trop agressives pour une conservation durable des sépultures et des monuments funéraires.

## Matériel de désherbage alternatif

### Achat d'un matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique

Le Conseil Régional vient d'accorder une subvention de 40 % à la commune de Mégrit pour l'achat d'un matériel de désherbage (2 870 € pour une dépense de 7 175 € HT).

## Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 103<sup>ème</sup> anniversaire de la guerre 14-18 aura lieu **le jeudi 11 novembre**.

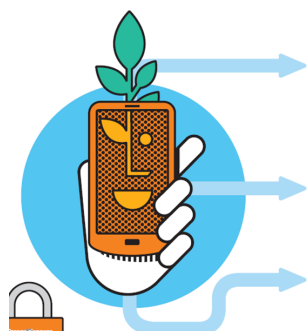
**Rendez-vous à 11h00 à la mairie** puis dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur.

## Collect' mobile

### Devenez acteur citoyen d'une filière solidaire et responsable

L'association des Maires de France en partenariat avec Orange propose à la commune de s'associer à l'opération de collecte et de recyclage des téléphones mobiles. Cette campagne gratuite se déroulera du 8 novembre au 17 décembre.

Un collecteur sera placé successivement dans le hall de la mairie, à la médiathèque et au Panier de la Maretté.



#### Créer des emplois



En France : 25 000 mobiles collectés permettant de créer un emploi d'insertion aux Ateliers du Bocage, entreprise d'insertion membre d'Emmaüs.

En Afrique : 5 ateliers et 27 emplois créés depuis 2010 pour collecter des déchets de mobiles et les renvoyer en France pour les recycler.

#### Soutenir Emmaüs International



10% des mobiles issus du recyclage sont reconditionnés et revendus au profit du réseau Emmaüs International.

#### Préserver l'environnement



Les mobiles non réutilisables sont recyclés et leurs métaux récupérés par un éco-organisme.

## INSEE

### Recensement de la population et des logements du 20 janvier au 19 février 2022

La mairie va recruter 2 agents recenseurs pour procéder au recensement de la population et des logements sur la commune.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature à la mairie au plus tard le 30 novembre.

## Antenne relais

### En service depuis le 30 septembre

Aujourd'hui, grâce à la nouvelle antenne multi-opérateurs (Orange, Free, Bouygues, SFR) située au lieu-dit « Le Tremblay », les habitants de Mégrit et des environs peuvent bénéficier d'un meilleur Très Haut Débit mobile.

Ce nouveau site va permettre une montée en débit et doit répondre aux besoins des citoyens.

## Déclaration des ruchers

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et emplacement.

La période de déclaration est fixée entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2020 pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site :

[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr).

Sinon, vous pouvez remplir le cerfa papier 13995\*04.

## Assainissement

### Travaux sur le réseau d'assainissement d'eaux usées

Dinan Agglomération fait procéder à des travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées (remplacement des regards béton, des tampons).

Des marquages au sol matérialisent les endroits concernés.

## Comité des fêtes

Venez nous aider à préparer nos prochaines manifestations du comité des fêtes ! (téléthon, soirée bistrot...)

**Le mercredi 10 novembre à 19H00, Salle polyvalente.**

La réunion sera suivie d'un pot de l'amitié.

